

ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

COMMISSION CONSULTATIVE PERMANENTE SUR LES RELATIONS

INTERCOMMUNAUTAIRES

Compte-rendu de la réunion des membres tenue le mercredi 27 septembre 2006 à 19h à la salle du conseil, 530, avenue Davaar à Outremont.

Présences : Stéphane Harbour, Maire d'Outremont, Louis Moffatt, conseiller municipal, président de la commission, Jean-Claude Patenaude, secrétaire général des commissions, Pierre A. Chapuis, directeur exécutif à la réalisation du CCI, Yves Mailhot, directeur général, [REDACTED]

Invité : [REDACTED]

1. **Mot du président** – Louis Moffatt souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la réunion.
2. **Adoption de l'ordre du jour** - Sur proposition de [REDACTED] secondé par [REDACTED], l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.
3. **Élection du secrétaire d'assemblée** - [REDACTED] est élue à l'unanimité.
4. **Adoption du compte-rendu de la dernière réunion** – Sur proposition de [REDACTED] secondé par [REDACTED], le compte-rendu est adopté à l'unanimité.
5. **Adoption du calendrier des fêtes juives 2006-2007** - Ce calendrier a été préparé par [REDACTED]. Il nous est présenté pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive. Sur proposition de [REDACTED] secondé par [REDACTED], le document est adopté à l'unanimité.
6. **Présentation d'une interview en français donnée par [REDACTED] Jean-Luc Mongrain du réseau TQS** – Présentation de l'interview sur vidéo cassette. [REDACTED] explique qu'il habite Outremont depuis 50 ans. Il répond aux questions de J.-L. Mongrain concernant les vêtements portés par les juifs hassidiques, hommes et femmes. Il parle de la vie à la maison dans lesquelles la télévision est interdite. Il explique les interdits alimentaires, la façon dont les animaux de boucherie doivent être tués. On parle de mariage. On s'assure que les futurs mariés ne sont pas porteurs de gènes qui pourraient nuire à la santé de leurs futurs enfants. J.-L. Mongrain se demande comment cette communauté arrive à concilier les règles religieuses et civiles. [REDACTED] cite la fête de Succoth. La construction et le démantèlement des cabanes doivent obéir à certaines règles qui ont été clairement définies par les autorités municipales, bien expliquées à la communauté hassidique et bien acceptées.